République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D' ARGENT 68160 Sainte-Croix-aux-Mines

Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **30 Novembre 2017** à 19 H 30 à la mairie de **Rombach-le-Franc**

Etaient présents sous la présidence de M. Claude ABEL, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,	M.	Pierrot HESTIN
	M.	Denis PETIT
	M.	Pascal FEIL
Les Conseillers de Rombach-le-Franc	M.	Jean-Pierre HESTIN
	M.	Pierre LEISY
	M.	Patrick FEIL
Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines	M.	Claude SCHMITT
	Mme	Marie-Christine SALBER
	M.	Rémy VOINSON
	Mme	Agnès HENRICHS
Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines	M.	Paul DROUILLON
	M.	Philippe JAEGI
	Mme	Florence SAULAS
	Mme	Bernadette WALLER
	Mme	Nadège FLORENTZ
Le Secrétaire du Conseil Communautaire,	M.	Jean-Marc VALENTIN, Directeur Général des Services

Absente excusée :

Mme Claudine EGERMANN

Participait également :

M. Patrice BENOIT, Président de l'OPH Val d'Argent Habitat
(pour le 2nd point de l'ordre du jour)

ORDRE DU JOUR

289/2017 Adoption du procès-verbal de la séance du 28/09/2017
290/2017 Compte financier 2016 de Val d'Argent Habitat
291/2017 SPL EVA – Fonction de PDG – Modification du pacte d'actionnaires
292/2017 SPL EVA – Répartition de l'actionnariat – Modification du pacte d'actionnaires
293/2017 Désignation d'un administrateur de la SPL « Evènementiel en Val d'Argent »
294/2017 Désignation de représentants à l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »
295/2017 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
296/2017 Fixation de différents tarifs de services publics pour 2018
297/2017 Validation des tarifs 2018 de la redevance incitative des ordures ménagères
298/2017 Approbation du budget 2018 de l'Office de Tourisme
299/2017 Régies comptables : Délégation de pouvoir au Président
300/2017 Décisions budgétaires modificatives
301/2017 Convention IAC : attribution de prêt d'honneur
302/2017 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget O.M.)
303/2017 Acceptation d'indemnités de sinistre
304/2017 Personnel : transformation de postes dans le cadre des avancements de grade
305/2017 Approvisionnement en gaz et électricité : création d'un groupement de commandes
306/2017 Porte d'Alsace - Espace de la Filature : Baux de location
307/2017 Avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public

Divers

Monsieur Jean-Pierre HESTIN accueille l'assemblée réunie à la mairie de Rombach-le-Franc pour cette réunion du Conseil Communautaire.

Il tient à remercier M. BENOIT, Président de l'OPH, pour sa présence. Il souhaite à chacun une bonne soirée, des débats fructueux et invite d'ores et déjà les participants au vin d'honneur qui sera versé à l'issue de la réunion.

Monsieur le Président Claude ABEL salue également les membres présents, ouvre la séance et passe ensuite au 1er point de l'ordre du jour :

Administration Générale – Finances

Administration Générale

289/2017 Adoption du procès-verbal de la séance du 28/09/2017

M. Claude ABEL rappelle les différents points examinés lors de la séance du 28 septembre 2017. Sans autre observation sur le procès-verbal M. le Président propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 28/09/2017.
Délibération adoptée par 15 voix pour et 1 abstention (Mme FLORENTZ)

Monsieur Jean-Pierre HESTIN prend la parole pour souhaiter la suppression de deux points concernant le pacte d'actionnaires de la SPL EVA.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN estime que les élus n'ont pas tous les éléments pour délibérer, qu'ils n'ont pas reçu le compte-rendu du conseil d'administration de la SPL. Il considère de plus que la présente assemblée n'est pas compétente et que les décisions doivent se prendre dans les deux instances de gouvernance de la SPL (conseil d'administration et assemblée générale).

Monsieur Jean-Pierre HESTIN lit l'article 4 du pacte d'actionnaires qui indique que « ce pacte étant un élément constitutif des conditions de création de la SPL, les actionnaires décident de renoncer à sa dénonciation et/ou révision ».

Monsieur Jean-Pierre HESTIN cite André MALRAUX : « On ne fait pas de politique avec de la morale, mais on n'en fait pas davantage sans ».

Monsieur le Président estime que ce sont aux actionnaires de se prononcer : l'assemblée générale de la SPL applique ce que les actionnaires ont décidé, et la CCVA est actionnaire.

Monsieur le Président met aux voix l'ordre du jour :

Se prononcent CONTRE le maintien de l'ordre du jour initialement prévu :

- Madame Nadège FLORENTZ
- Madame Marie-Christine SALBER
- Madame Agnès HENRICHS
- Monsieur Claude SCHMITT
- Monsieur Régis VOINSON
- Monsieur Jean-Pierre HESTIN
- Monsieur Patrick FEIL
- Monsieur Pierre LEISY

8 voix CONTRE

Se prononcent POUR le maintien de l'ordre du jour initialement prévu :

- Madame Florence SAULAS
- Madame Bernadette WALLER
- Monsieur Claude ABEL
- Monsieur Philippe JAEGI
- Monsieur Paul DROUILLON
- Monsieur Pierrot HESTIN
- Monsieur Denis PETIT
- Monsieur Pascal FEIL

8 voix POUR

La voix du Président étant prépondérant les deux points concernant la SPL sont maintenus.

Administration Générale

290 /2017 - VAL D'ARGENT HABITAT – Compte financier de l'exercice 2016

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

PREND ACTE des résultats du compte administratif 2016 de Val d'Argent Habitat qui se résume comme suit :

	Charges	Produits
Total	4 369 593,38 €	3 431 523,50 €
Déficit		938 069,88 €
Totaux Gestion	4 369 593,38 €	4 369 593,38 €

SOLDES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Tableau de financement au 31/12/2016

Total des emplois	1 158 690,03 €
Total des ressources	1 106 650,56 €
Prélèvement sur fonds de roulement	52 039,47 €

Résultat à la clôture de l'exercice

- Déficit de l'exercice : 938 069,88 €

BILAN AU 31/12/2015

Les opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la période complémentaire, se déclinent comme suit :

	ACTIF	PASSIF
Classe 1		14 643 885,69 €
Classe 2	13 494 649,30 €	
Classe 3	837,94 €	
Classe 4	443 330,42 €	375 562,20 €
Classe 5	1 080 630,23 €	
Totaux	**15 019 447,89 €**	**15 019 447,89 €**

Monsieur Patrice BENOIT présente le compte financier de l'OPH qui gère actuellement 680 logements -80 logements seront prochainement démolis.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN rappelle qu'il y a une problématique d'isolation thermique pour les bâtiments situés à Rombach-le-Franc.

Administration Générale –Finances

Administration Générale

291/2017 SPL EVA – Fonction de PDG – Modification du pacte d'actionnaires

M. le Président expose :

« Lors de sa séance du 29 janvier 2015 notre Conseil avait décidé de constituer la Société Publique Locale « Evènementiel en Val d'Argent » (SPL EVA).

Les actionnaires de cette SPL sont :

- La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines :
  - 60 % du capital
  - 4 administrateurs : Claude ABEL, Eric FREYBURGER, Jeanine JEANCLAUDE et Philippe JAEGI
  - 1 représentant des actionnaires à l'Assemblée Générale : Ariel VAXELAIRE
- La Communauté de Communes du Val d'Argent :
  - 40 % du capital
  - 3 administrateurs : Claude SCHMITT, Pierrot HESTIN et Jean-Pierre HESTIN
  - 1 représentant des actionnaires à l'Assemblée Générale : M. Pierrot HESTIN

Notre Conseil avait approuvé lors de cette séance du 29 janvier un pacte d'actionnaires prévoyant qu'entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 :

- les fonctions de Président et de Directeur Général seront dissociées ;
- la participation de l'actionnaire « Ville » ne dépasse pas le plafond de 50 % du capital de la SPL ;
- le nombre de sièges d'administrateurs sera fixé à 8 répartis de la façon suivante :
  - 4 sièges pour la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines ;
  - 4 sièges pour la Communauté de Communes du Val d'Argent (étant précisé que chaque membre de la CCVA sera représenté par son maire ou son représentant).

La santé financière de la SPL est saine, mais néanmoins fragile avec notamment les litiges prud'homaux en cours.

Afin de conforter cette situation je vous propose de continuer d'assurer ces 2 fonctions de Président et de Directeur Général jusqu'au 31/12/2019 et donc de modifier le pacte d'actionnaires cité ci-dessus. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de modifier la clause du pacte d'actionnaires prévu le 29/01/2015 concernant le poste de PDG

AUTORISE le Président Directeur Général à conserver ces 2 mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général jusqu'au 31/12/2019.

Délibération adoptée par 8 voix pour, une abstention (Mme M.C. SALBER) et 7 contre (Mme N. FLORENTZ, Mrs C. SCHMITT, R. VOINSON, Mme A. HENRICHS, Mrs J.P. HESTIN, P. LEISY et Patrick FEIL)

Monsieur le Président précise qu'il y a encore du travail à mener : traitement des litiges prud'homaux, préparation d'une nouvelle manifestation (MOUV sans C).

Madame Nadège FLORENTZ demande si la décision de « fusionner » le Carrefour du Patchwork avec Modes et Tissus d'Automne a été prise.

Monsieur le Président répond par la négative, mais indique que ce dossier est en réflexion.

Madame Nadège FLORENTZ estime que MINERAL et GEM pourrait éponger le déficit de Modes et Tissus. Monsieur le Président indique que ce déficit ne cesse de croître.

Monsieur Pierrot HESTIN salue la volonté de Monsieur Claude ABEL - qui connaît les dossiers – de continuer.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN rend hommage au travail du Président Directeur Général mais estime que le cumul n'est pas une bonne chose et que l'on a déjà failli perdre le Patchwork car on n'avait pas de contrôle sur une association. A la SPL, le contrôle analogue n'existe pas.

Monsieur Paul DROUILLON ajoute qu'il ne faut pas changer une structure qui fonctionne.

Monsieur le Président indique que le contrôle analogue existe au stade de projet et qu'il sera formalisé dans les prochains mois. Il ajoute que toutes les délibérations de la SPL sont envoyées au contrôle de légalité et que tous les administrateurs ont en main le contrôle réalisé par un commissaire aux comptes professionnel.

Madame Nadège FLORENTZ se dit choquée par le passage en force avec la voix du Président qui compte double et fait remarquer que l'argument de conserver le poste parce que le PDG connait les dossiers peut durer 20 ans.

Madame FLORENTZ rappelle que l'âge limité prévu dans les statuts de la SPL est de 65 ans, chiffre que Monsieur Claude ABEL atteindra en 2019 ;

Madame FLORENTZ estime que Monsieur le Président ne devrait pas participer au vote car il y a conflit d'intérêt.

Monsieur le Président répond que l'enjeu n'est pas de garder un poste : la jeune SPL a fait ses preuves, a équilibré les comptes et a l'ambition de faire diminuer la subvention et de faire de l'excédent, tout en proposant une nouvelle activité pour faire venir du monde en Val d'Argent.

Il y a aussi lieu de sortir des litiges que l'on traîne depuis plusieurs mois.

Monsieur Claude SCHMITT regrette que ces deux points ne soient pas retirés de l'ordre du jour, ce qui ne lui permettra pas d'approuver ces délibérations.

Monsieur le Président précise qu'il avait promis de traiter ces points en fin d'année.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN rappelle qu'il avait déjà parlé de ces sujets lors du DOB et pense que cette question n'aurait pas été traitée maintenant s'il n'avait pas insisté sur le sujet.

Madame Marie-Christine SALBER estime qu'il y a une incohérence de propos : on n'est pas dans les clous au niveau du pacte mais les résultats sont bons. Cela devient une question de personne : il y un côté malsain qui l'inciterait presque à quitter la réunion.

Madame HENRICHS estime que c'est une question de principe, pas de personne.

Monsieur Denis PETIT ajoute que si la SPL était en déficit on ne parlerait pas de cette question.

Administration Générale –Finances

Administration Générale

292/2017 SPL EVA – Répartition de l'actionnariat – Modification du pacte d'actionnaires

M. le Président expose :

« Lors de sa séance du 29 janvier 2015 notre Conseil avait décidé de constituer la Société Publique Locale « Evènementiel en Val d'Argent » (SPL EVA).

Les actionnaires de cette SPL sont :

- La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines :
  - 60 % du capital
  - 4 administrateurs : Claude ABEL, Eric FREYBURGER, Jeanine JEANCLAUDE et Philippe JAEGI
  - 1 représentant des actionnaires à l'Assemblée Générale : Ariel VAXELAIRE
- La Communauté de Communes du Val d'Argent :
  - 40 % du capital
  - 3 administrateurs : Claude SCHMITT, Pierrot HESTIN et Jean-Pierre HESTIN
  - 1 représentant des actionnaires à l'Assemblée Générale : M. Pierrot HESTIN

Notre Conseil avait approuvé lors de cette séance du 29 janvier un pacte d'actionnaires prévoyant qu'entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 :

- les fonctions de Président et de Directeur Général seront dissociées ;
- la participation de l'actionnaire « Ville » ne dépasse pas le plafond de 50 % du capital de la SPL ;
- le nombre de sièges d'administrateurs sera fixé à 8 répartis de la façon suivante :
  - 4 sièges pour la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines ;
  - 4 sièges pour la Communauté de Communes du Val d'Argent (étant précisé que chaque membre de la CCVA sera représenté par son maire ou son représentant).

Au terme de près de 3 années de fonctionnement il s'avère que la manifestation « Minéral et Gem » :

- représente 70 % du chiffre d'affaires de la Société ;
- apporte 80 % du résultat de la Société.

Aussi je vous propose de maintenir la répartition actuelle de l'actionnariat et donc de modifier le pacte d'actionnaires cité ci-dessus. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de modifier la clause du pacte d'actionnaires prévu le 29/01/2015 concernant la répartition de l'actionnariat

DECIDE de maintenir l'actionnariat dans la situation actuelle, à savoir Ville de Ste-Marie-aux-Mines : 60 % du capital – Communauté de Communes du Val d'Argent : 40 % du capital.

Délibération adoptée par 8 voix pour, une abstention (Mme M.C. SALBER) et 7 contre (Mme N. FLORENTZ, Mrs C. SCHMITT, R. VOINSON, Mme A. HENRICHS, Mrs J.P. HESTIN, P. LEISY et Patrick FEIL)

Monsieur Patrick FEIL indique qu'on ne respecte pas un engagement. Monsieur le Président répond qu'il le remet sur la table.

Monsieur Pierrot HESTIN estime qu'il y a lieu d'avancer et d'arrêter de batailler.

Administration Générale –Finances

Administration Générale

293/2017 Désignation d'un administrateur de la SPL « Evènementiel en Val d'Argent »

Lors de sa séance du 29 janvier 2015 notre Conseil Communautaire avait désigné Pierrot HESTIN, Jean-Pierre HESTIN et Claude SCHMITT pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de la SPL EVA.
Suite au désengagement de M. Jean-Pierre HESTIN (cf. son courrier du 30/09/2017) il y a lieu de désigner un nouvel administrateur.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne M. Denis PETIT pour représenter la CCVA au Conseil d'Administration de la SPL EVA, aux côtés de Mrs Claude SCHMITT et Pierrot HESTIN

Décision adoptée par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme N. FLORENTZ et M. D. PETIT)

Madame Marie-Christine SALBER et Monsieur Denis PETIT souhaiteraient que soit nommé un représentant de Rombach-le-Franc.

Les élus de Rombach-le-Franc indiquent qu'ils ne sont pas candidats.

Administration Générale –Finances

Administration Générale

294/2017 Désignation de représentants (élus) à l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »

Le Comité de Direction de l'OTVA est composé de 6 élus titulaires et de 6 élus suppléants désignés par la Communauté de Communes. Il est complété par ailleurs de 5 représentants titulaires et de 5 suppléants à proposer en accord avec les socio-professionnels du tourisme.
Lors de notre séance du 14 avril 2014 nous avions désigné les élus suivants comme représentants du Conseil Communautaire au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Val d'Argent :

Elus titulaires :	**Elus suppléants :**
Claude ABEL	Christophe BLEGER
Jean-Pierre HESTIN	Claudine EGERMANN
Pierrot HESTIN	Pierre LEISY
Philippe JAEGI	Denis PETIT
Claude SCHMITT	Corinne SCHUTZ
Marie Christine SALBER	Bernadette WALLER

Suite au désengagement de M. Jean-Pierre HESTIN (cf son courrier du 30/09/2017), à la démission de Mme Corinne SCHUTZ et au décès de M. Christophe BLEGER il y a lieu de désigner un élu titulaire et 2 élus suppléants.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne M. Jean-Pierre HESTIN comme élu titulaire pour représenter la CCVA à l'EPIC « OTVA »

Désigne Mme Florence SAULAS et M. Rémy VOINSON comme élus suppléants pour représenter la CCVA à l'EPIC « OTVA »

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Administration Générale -Finances

Finances
295/2017 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la Communauté de communes n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du Conseil de communauté, engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil communautaire doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon l'affectation et les montants suivants :

Pour le budget Principal

Chapitre –Libellé	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
20- Immobilisations Incorporelles	174 060 €	43 515 €
21- Immobilisations Corporelles	975 562 €	243 890 €
23- Immobilisation en cours	246 000 €	61 500 €
Total des dépenses d'investissement hors Dette	**1 395 622 €**	**348 905 €**

Pour le budget annexe Développement Economique

Chapitre –Libellé	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
20- Immobilisations Incorporelles	90 103 €	22 525 €
21- Immobilisations Corporelles	308 837 €	77 209 €
23- Immobilisation en cours	2 701 633 €	675 408€
Total des dépenses d'investissement hors Dette	**3 100 573 €**	**775 142 €**

Pour le budget annexe Immobilier Parc Minier Tellure

Chapitre –Libellé	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
20- Immobilisations Incorporelles	0 €	0 €
21- Immobilisations Corporelles	0 €	0 €
23- Immobilisations en cours	226 510 €	56 627 €
Total des dépenses d'investissement hors Dette	**226 510 €**	**56 627 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (Général ; Développement économique et Immobilier Parc Minier Tellure) de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption des différents budgets pour l'année 2018 ;

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote des budgets 2018 (Général ; Développement économique et Immobilier Parc Minier Tellure) dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette.

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

296/2017 Fixation de différents tarifs de services publics pour 2018

Comme chaque année, il y a lieu d'adopter les tarifs de services publics à facturer tenant compte de leur réactualisation pour l'année 2018.

Aussi, les tarifs suivants sont proposés :

Loyers garages de la gendarmerie : ces loyers sont révisés automatiquement chaque année à compter du 1er Janvier selon l'indice de référence qui est l'indice national de la construction. Le tarif sera de 20,28 € mensuel.

Régie de recettes de la médiathèque : Lors de la réunion du 23 Septembre 2004, le Conseil avait arrêté la liste des produits à encaisser au niveau de la régie de recettes de la médiathèque ainsi que les tarifs. Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs sans augmentation (détail ci-dessous).

Prestations occasionnelles :

-Mise à disposition de la villa Burrus et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Les Clés du Val d'Argent) à titre temporaire

Pour la mise à disposition pour des manifestations événementielles présentant un intérêt intercommunal ou à caractère public (Mineral & Gem, Patchwork, marché paysan, festival de la soupe…) : Participation forfaitaire de 20 € / jour.

Pour la mise à dispositions des bâtiments intercommunaux pour des manifestations événementielles présentant un caractère privé (séminaire de formation d'entreprise, demande de privatisation partielle des lieux pour motif personnel…) :
Les tarifs proposés sont les suivants :

- Médiathèque du Val d'Argent

o Salle des miroirs	75 € / jour
o Salle boisée	150 € / jour
o Hall du rez-de-chaussée	200 € / jour
o Mise à disposition simultanée des 3 salles	400 € / jour

- CIAP du Val d'Argent :

o Mise à disposition du 2e étage, avec ses équipements (tables, chaises, chauffeuses)	400 € / jour

- location nacelle

. tarif horaire sans conducteur H.T.	30,30 €
. tarif horaire avec conducteur H.T.	51,00 €

- **tarif horaire agent technique** 25,00 €

- tarifs photocopies pour les associations bénéficiant d'une convention de partenariat :

A4 Noire et Blanc	0,014 €
A4 Couleur	0,065 €
A3 Noire et Blanc	0,030 €
A3 Couleur	0,132 €

Loyers des zones d'activités :

Par décision du 21 Mars 2002, le Conseil avait décidé de fixer dorénavant ces loyers tous les ans intégrant notamment les variations liées à l'évolution globale de l'indice du coût de la construction. Pour 2018 les tarifs seront de :

- location de bureaux	3,59€ HT / m2 / mois
- location ateliers et locaux	2,43 € HT / m2 / mois

Loyer du Relais du Val d'Argent
Le loyer du restaurant est fixé à 1 000,00 € HT mensuel (en tarif plein).
Pour le hall et pour les locaux du sous-sol, c'est le tarif au m2 ci-dessus qui s'applique.

Transports scolaires (coût par trimestre)
- Participation matin - soir pour les plus de 16 ans et lycéens : 97,00 € / trimestre (année scolaire 2017/2018)
- Participation au transport dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal : 16,45 € /trimestre (année scolaire 2017/2018)

Tellure
Le loyer du bâtiment est de 33 000,00 € HT annuel.

Pôle d'Artisanat d'Art Wilson
Le loyer d'un atelier est de 300,00 €HT mensuel.

Remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2017/2018
Forfait journalier Adulte : 11 € Forfait demi-journée adulte : 9 €
Forfait journalier jeunes (- 18 ans) : 8 € Forfait demi-journée jeune : 6 €
Forfait deux heures : 6 € Carte 11 remontées : 7 €

Loyer de la Crèche Inter-entreprise à Bois l'Abbesse
Le loyer est révisé automatiquement chaque année à compter du 1er Janvier selon l'indice de référence qui est l'indice national du loyer des activités tertiaires. Le tarif est fixé à 17 515.41 € HT par trimestre pour 2018.

Loyer JDMA
Le loyer est figé jusqu'au 31 03 2023 à 1100 € HT
Taxe foncière rajoutée par mois avec le loyer est 208 € HT

Consultation des archives textiles
- Image du registre qualité : 50 € HT l'unité
- Armure d'un model : 200 € HT l'unité

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE les différents tarifs de services publics comme ci-dessus indiqués pour l'année 2018

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Monsieur Claude SCHMITT préconise une hausse des tarifs de la médiathèque (abonnements actuels à 10 et 20 €) qui sont les mêmes depuis 2004.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique que la commission culture s'est penchée sur la question. L'augmentation de tarif irait à l'encontre du projet culturel 2017-2020 de la CCVA :
Objectif 1.1. : Réduction des frais matériels – Action 3 : évaluer la pertinence de la gratuité de l'abonnement à la médiathèque.

Ordures Ménagères

297/2017 Validation des tarifs 2018 de la redevance incitative des ordures ménagères

Le Débat d'Orientation Budgétaire du SMICTOM a été présenté au Comité-Directeur le 8 novembre 2017.
Le Comité-Directeur du SMICTOM a approuvé le BP 2018 et les tarifs associés le 29 novembre 2017.

Le BP 2018 est équilibré sans augmentation de la redevance. Ainsi la redevance incitative 2018 se traduit par la tarification indiquée ci-dessous :

TARIFS 2018 DE LA REDEVANCE INCITATIVE UNIQUE							
Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	182.94 €	214.70 €	277.14 €	372.45 €	467.75 €	625.49 €	1 305.76 €
Tarif Ecart	162.12 €	186.22 €	235.52 €	308.91 €	383.40 €	506.09 €	1 035.18 €

Vu les statuts du SMICTOM d'Alsace Centrale, considérant que celui-ci exerce l'intégralité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place des Communautés de Communes membres ;

Vu les dispositions de l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification 2018 de la redevance incitative proposée par le comité directeur du SMICTOM en date du 29 novembre 2017

Décision approuvée à l'unanimité (16 voix pour)

Monsieur Denis PETIT indique qu'il s'agit de la 4ème année de non-augmentation des tarifs.

Monsieur Paul DROUILLON félicite Monsieur Denis PETIT et toute l'équipe du SMICTOM pour la bonne gestion.

Administration Générale – Finances

Finances

298/2017 Approbation du budget 2018 de l'Office du Tourisme

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Val d'Argent a adopté son projet de budget 2018 lors de sa séance du 15 novembre 2017.

Conformément à l'article L.133-3 du Code du Tourisme et aux statuts de l'Office de Tourisme, le budget de l'établissement est soumis au Conseil de Communauté. Ce budget prend en compte les charges générales de fonctionnement de l'Office de Tourisme pour ses missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion ainsi que des frais de fonctionnement du parc minier "Tellure".

Bilan synthétique de l'exploitation Tellure pour l'année 2017

Les principales informations présentées aux élus du comité directeur réuni le 15/11/2017 portaient sur le bilan d'exploitation du parc minier Tellure à travers les tableaux suivants :

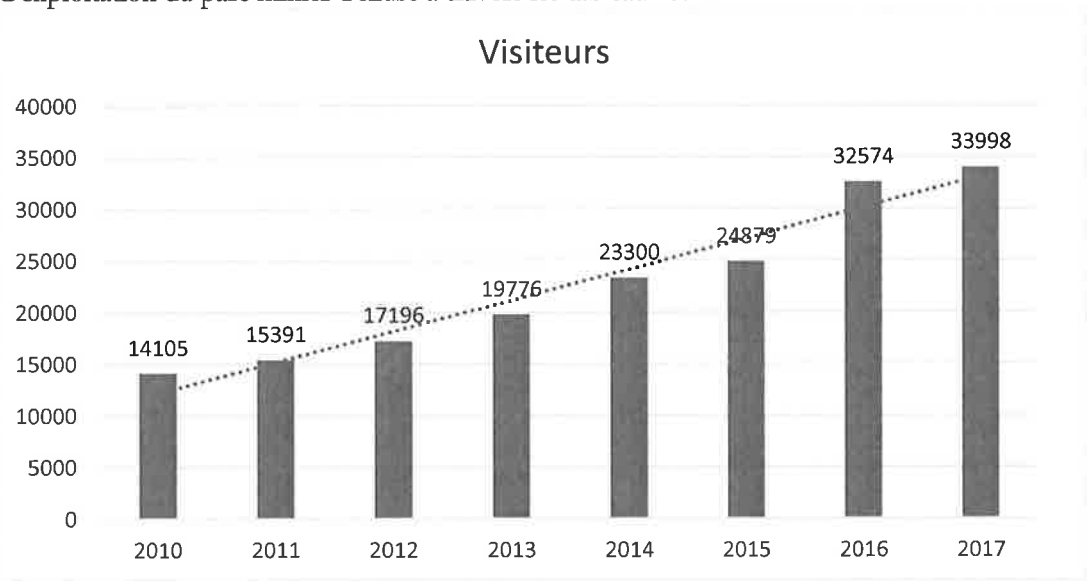

Evolution du chiffre d'affaire de l'exploitation Tellure (hors subvention) entre 2010 et 2017

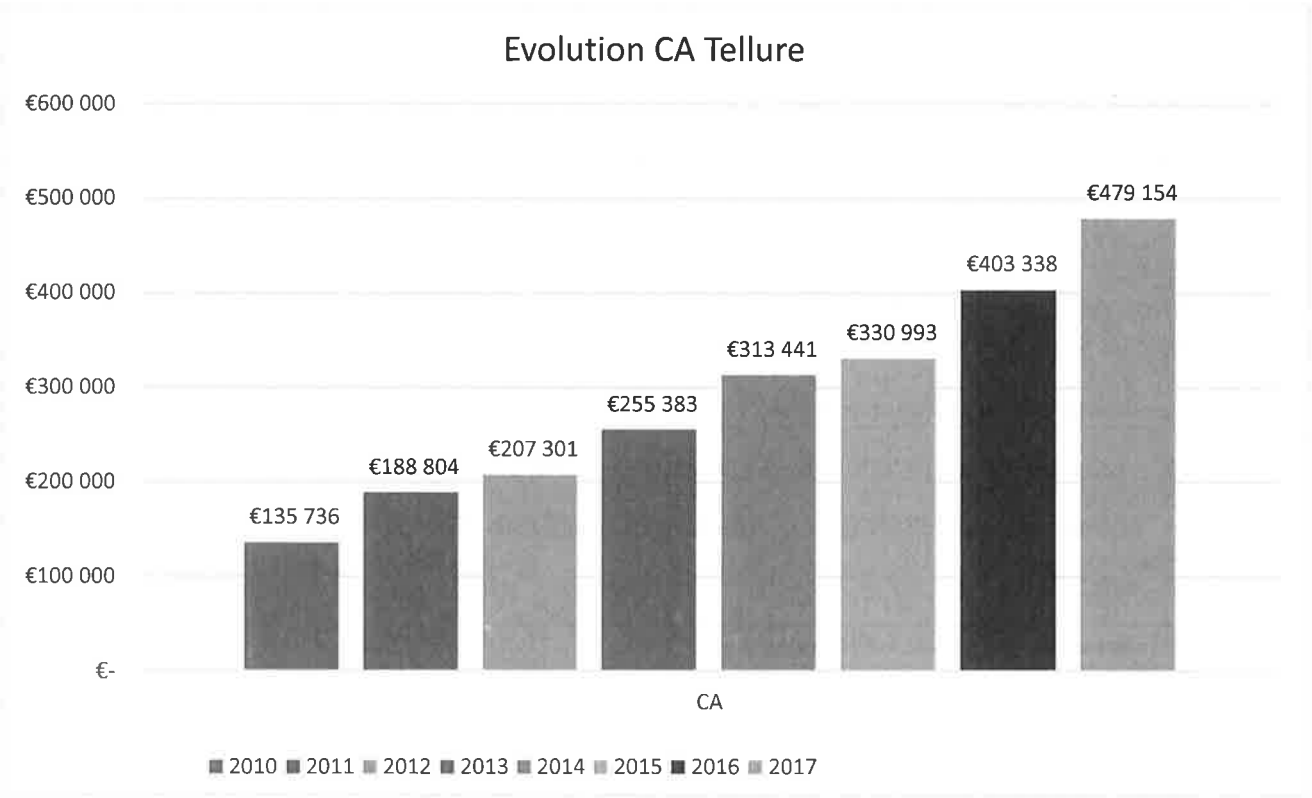

BP 2018

Le budget est présenté globalement en équilibre pour un montant de 881 000 € dont 802 500 € en section de fonctionnement et 78 500 € en section d'investissement.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement peuvent être résumés comme suit :

	Bureau Accueil	Tellure	TOTAL Office de Tourisme
Dépenses de Fonctionnement dont			
Charges d'exploitation	84 000 €	340 000 €	424 000 €
Salaires & Charges	164 000 €	185 000 €	349 000 €
Divers (Frais Financiers , Subv, Formation, Dot amortis…)	11 000 €	18 500 €	29 500 €
Virt à la section d'Invest.			
	259 000 €	543 500 €	802 500 €
Recettes de Fonctionnement dont			
Subvention CCVA	242 200 €	59 800 €	302 000 €
Autres subventions	5 300 €		5 300 €
Autres produits de gestion courantes (Taxes de séjours…)	8 000 €		8 000 €
Entrées Tellure+ Boutique +Restauration		495 800 €	495 800 €
Produits exceptionnels	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Remboursements sur rémunérations	2 000 €		2 000 €
Excédent fonctionnement antérieur			
	259 000 €	543 500 €	802 500 €

	Bureau Accueil	Tellure	TOTAL Office de Tourisme
Dépenses d'Investissement dont			
Emprunts	15 000 €		15 000 €
Immobilisations	10 000 €	40 000 €	50 000 €
Déficit Investissement antérieur	13 500 €		13 500 €
	38 500 €	40 000 €	78 500 €
Recettes d'Investissement dont			
Investissements	16 000 €	25 000 €	41 000 €
Amortissements	9 000 €	15 000 €	24 000 €
Affectation du résultat de fonctionnement antérieur	13 500 €		21 400 €
	38 500 €	40 000 €	78 500 €

Le Conseil de Communauté, après délibération,

APPROUVE le budget 2018 proposé et arrêté par l'Office de Tourisme du Val d'Argent et présenté en équilibre globalement, toutes sections confondues, à un montant de 881 000 € ;

DECIDE à cet effet, d'allouer pour l'année 2018 à l'Office de Tourisme du Val d'Argent une subvention d'exploitation d'un montant de 302 000 €,

AUTORISE le Président à signer avec l'Office de tourisme l'avenant financier à la convention de partenariat définissant notamment les modalités de versement de la subvention d'exploitation.

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Monsieur Paul DROUILLON estime que l'on peut féliciter Xavier RUSTENHOLTZ et son équipe pour les bons résultats obtenus.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

299/2017 Régies comptables : Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la Communauté

Conformément aux articles L. 5211-9 et 5211-10 du CGCT, le Conseil de Communauté peut déléguer certaines de ses attributions au Président.

Une délibération fixant les attributions que le Conseil Communautaire délègue au Président a été votée le 14/04/2014. Cependant, celle-ci ne faisait pas mention de la délégation concernant les régies de recettes.

Récemment la Communauté de Communes a souscrit un abonnement à une plateforme de télé-déclaration dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour. Sur conseils des services de la Trésorerie, la mise en place d'une régie de recettes prolongée est envisagée.

Aussi, il est proposé, pour tout le restant du mandat, de déléguer au Président le pouvoir « de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ».

Le Conseil sera informé, à chacune de ses réunions obligatoires, des actions prises dans le cadre cette délégation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DONNE pouvoir au Président pour exercer par délégation du Conseil l'action susmentionnée conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du C.G.C.T.

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Madame Nadège FLORENTZ demande qui seront les régisseurs.

Monsieur le Président répond qu'il s'agira de Madame Marika BURSTERT (régisseur titulaire) et de Julie BOUR (régisseur suppléant).

Monsieur Claude SCHMITT ajoute que le nouveau mode de perception de la taxe de séjour devrait être plus simple et devrait diminuer le temps nécessaire à sa gestion.

Administration Générale - Finances

300/2017 Budget Général - Décision Modificative n°3

La présente décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2017 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 012 - « Charges de personnel » - Article 6218 « Autre personnel extérieur » : **+ 15 000** €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts à l'article 6218 pour régler :
- les heures réalisées par les pisteurs secouristes à la station des Bagenelles (saison 2015-2016 non facturée l'an passé + 6 466€)
- les heures facturées par la CC de Ribeauvillé pour l'instruction du droit des sols plus élevées que prévues (+ 2 413€)
- les heures facturées pour la sécurité des manifestations incendies (manifestation supplémentaire non prévue « C'est dans la vallée » + 2 372€)
- les heures du personnel technique de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines qui ont participé à l'aménagement du 3ème étage du CIAP pour l'Atelier d'Emeraude (non prévues au budget primitif, pour 3 434€).

-Chapitre 014 – « Atténuations de produits »

Il est proposé d'ouvrir des crédits à l'article 73916 pour honorer les prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques **+17 714 €**

En recettes de fonctionnement :
- Chapitre 022 - « Dépenses imprévues » : - **32 714** €

Il est proposé de prélever la même somme pour garantir l'équilibre budgétaire
(pour information : après ce prélèvement il restera 300 825,94€ au chapitre 022)

Concernant les investissements, il est rappelé que, dans le cadre des échanges des immeubles de l'Espace Musées et de l'office du Tourisme les crédits suivants avaient été inscrits au BP 2017 :

En dépenses :
- 120 000 € pour l'acquisition de l'Espace Musées (à l'article 21318/952) et
- 120 000 € pour des travaux à y réaliser (à l'article 21318/952)

En recettes :
- Aucune inscription

Lors de l'échange, les valeurs prises en compte dans l'acte notarié ont été respectivement de 107 500 € pour l'Office du Tourisme et 157 500 € pour l'espace Musées, soit un différentiel de 50 000 € en faveur de la commune de Ste-Marie-aux-Mines. Par rapport au crédit prévu (120 K€), il manque donc 37 500 € pour passer l'écriture comptable au titre de l'acquisition, auxquels s'ajoutent 50 % des frais notariés s'élevant à 1 422,28 €, la commune de Ste-Marie-a/M. prenant en charge l'autre moitié de ces frais, soit 1 422,28 € également . Un crédit complémentaire arrondi de 38 930 € serait donc à inscrire en dépenses au compte 21318/952 et un montant équivalent en recettes au compte 024 (Produits des cessions d'immobilisations) étant précisé que la CCVA enregistrera à ce titre une recette totale de 107 500 € qui, je le rappelle, n'avait pas été inscrite au budget.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision budgétaire modificative pour le Budget Général suivante :

En dépenses de fonctionnement :	
Article 6218 / 0200	+ 15 000,00 €
Article 73916 / 011	+ 17 714,00 €
Article 022/0200 Dépenses imprévues	- 32 714,00 €
En dépenses d'investissement :	
Article 21318/952 Autres constructions	+ 38 930,00 €
En recettes d'investissement :	
Article 024 Produits des cessions d'immobilisations	+ 38 930,00 €

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Développement Economique

Création, reprise et développement d'activités

301/2017 Attribution de prêts d'honneur (convention IAC)

Conformément à la délibération n° 248/2017, la Communauté de communes du Val d'Argent s'est engagée à doubler le montant d'intervention d'Initiative Alsace Centrale pour les créateurs/repreneurs d'activités de la Vallée ; afin de renforcer leurs apports en fonds propres.

A ce jour, la Communauté de communes a débloqué des prêts d'un montant total de 18.000 € en 2017, à savoir :

- 3.000 € pour le projet de Monsieur OPRENDEK Aurélien (reprise d'un magasin électroménager à Sainte-Croix-aux-Mines),
- 5.000 € pour le projet de Madame DEFOSSEZ Bernadette (reprise d'un bureau de tabac à Sainte-Marie-aux-Mines),
- 10.000 € pour le projet de Madame EBER Sandrine (création d'un centre de formation en bijouterie-joaillerie à Sainte-Marie-aux-Mines).

Lors du comité d'agrément du 25 octobre 2017, Initiative Alsace Centrale vient de débloquer un nouveau prêt de :

- 4.000 € pour le projet de Madame GIRARD Sarah (reprise de l'institut « L'BEAUTE » à Lièpvre).

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le déblocage de la somme de 4.000 € pour venir en soutien du projet de reprise de Madame GIRARD Sarah.

AUTORISE le Président à signer la demande de versement.
Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Monsieur le Président indique qu'il était à l'Assemblée Générale d'IAC (Initiatives Alsace Centrale) : la Communauté de Communes du Val d'Argent est considérée comme précurseur dans ce domaine.

Madame Agnès HENRICHS demande combien de temps est nécessaire pour monter un dossier.

Monsieur le Président répond que le porteur doit d'abord boucler son projet (budget prévisionnel, statuts, immatriculation de la société,…). Lorsque le dossier est prêt il peut être très rapidement traité par I.A.C.

Administration Générale – Finances

Finances

302/2017 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

La Trésorerie propose l'admission en non-valeur de produits concernant le recouvrement de la redevance des ordures ménagères pour un montant de 3250.97 €.

Budget annexe des ordures ménagères :

Exercice	Nom de redevable	Reste à recouvrer
2008	FONTAINE INGRID	151.50
2009	BORDET DIDIER	161.33
2013	IFFRIG JEAN MARC	1208.34
2013	KOLB OLIVIER	132.77
2013	KOLB OLIVIER	134.92
2013	MULLER VALERIE	132.77
2013	MULLER VALERIE	115.11
2014	IFFRIG JEAN MARC	611.32
2014	ERMEK BILAL	228.58
2014	KOLB OLIVIER	135.43
2014-2015	DIVERS DEBITEURS (écarts centimes)	11.19
2017	ERMEK BILAL	227.71

Les admissions en non-valeur à partir de l'année 2012 feront l'objet d'un reversement par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant la redevance des ordures ménagères pour un montant de 3250.97 € ;

AUTORISE le Président à réaliser les écritures comptables correspondantes.

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Administration Générale -Finances

Finances

303/2017 Acceptation d'indemnités de sinistres

Suite au vol par effraction survenu le 5 aout 2017 dans les bureaux de la Communauté de Communes, notre assurance nous indemnise à hauteur de 1 867.88 €, soit 57 % des factures pour remplacement de l'œil de bœuf et du matériel dérobé.

Suite au sinistre bris de glace à la médiathèque du 11 mai 2017, notre assurance nous indemnise à hauteur de 277,20 €, soit 100 % du devis pour le remplacement de la vitre.

Suite au vol par effraction survenu le 21 juin 2016 dans les bureaux de la Communauté de Communes, notre assurance nous verse un solde de 46,50 €. Ce versement complémentaire nous ramène à un remboursement total de 32,50 % du préjudice matériel.

Suite à un choc de véhicule survenu sur la porte de garage de notre bâtiment situé 42a Rue du Général Bourgeois à Ste-Marie-aux-Mines, l'assurance de la partie adverse nous indemnise à hauteur de 153,80 € couvrant la franchise appliquée par notre assurance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les indemnités de sinistres pour les montants de 1 867.88 €, 277,20 € et de 46.50 € versées par la Compagnie GROUPAMA au titre des sinistres.

ACCEPTE le remboursement de la franchise de 153.80 € versé par AXA France.

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Administration Générale – Personnel

304/2017 Transformation de postes dans le cadre des avancements de grade

Chaque année, les agents qui remplissent les conditions fixées par les textes règlementaires peuvent prétendre à des avancements de grade.

Au titre de l'année 2017, plusieurs agents sont concernés par ces mesures.
La Commission Administrative Paritaire de catégorie C a émis le 20 Juin dernier un avis favorable à l'inscription au tableau d'avancement de grade des agents suivants :

- ✓ Inscription au tableau d'avancement de grade d'Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe à temps complet de 2 agents
- ✓ Inscription au tableau d'avancement de grade d'Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet au titre de l'année 2017 d'un agent

Aussi, afin de pouvoir nommer les agents dans le grade supérieur auquel ils peuvent prétendre, les postes qu'ils occupent actuellement doivent être modifiés.
Ainsi, il est proposé de :

- ✓ TRANSFORMER 2 postes d'Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet en 2 postes d'Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe à temps complet au 01/11/2017.
- ✓ TRANSFORMER 1 poste d'Adjoint du patrimoine et des bibliothèques à temps complet en 1 poste d'Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet au 01/11/2017.

Ces modifications ne peuvent intervenir qu'après avis du Comité Technique qui a donné un avis favorable en date du 19/10/2017.

Le Conseil de Communauté

- **DECIDE** de transformer les postes selon les conditions précisées ci-dessus

- **ADOPTE** le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er Novembre 2017,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64118,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Décision approuvée à l'unanimité (16 voix pour)

Administration Générale –Finances

Administration Générale

305/2017 Création d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de gaz naturel et d'électricité

Suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz naturel et de l'électricité la mise en concurrence devient obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessous :

- bâtiments dont la **consommation de gaz naturel dépasse 30.000 kWh par an,**
- bâtiments dont la **puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).**

Pour faciliter les démarches de ces Communes membres et des autres acheteurs publics et pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix la Communauté de Communes du Val d'Argent propose, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, de constituer un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité sur son territoire.

Une convention constitutive de ce groupement de commande doit être signée par les membres du groupement. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement. Celui-ci sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Lancement immédiat d'une MAPA (dans l'attente de la mise en place de l'accord-cadre) pour la fourniture de gaz naturel sur les 1ers mois de 2018 pour les membres suivants :
  - CCVA
  - Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
  - Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
  - OPH Val d'Argent Habitat

- Hiver et printemps 2018 : Mise en place d'accord-cadre et passation de marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel à partir de la date d'échéance de la MAPA pour les membres suivants :
  - CCVA
  - Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
  - Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
  - OPH Val d'Argent Habitat

- Printemps 2018 : Mise en place d'accord cadre et passation de marché subséquent pour la fourniture d'électricité à partir du 01/01/2019 pour les membres suivants :
  - CCVA
  - Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
  - Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
  - Commune de Rombach-le-Franc
  - OPH Val d'Argent Habitat
  - Commune de Liepvre
  - Institution Les Tournesols

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un groupement de commande à l'échelle du Val d'Argent pour l'achat de fourniture de gaz naturel et d'électricité

AUTORISE le Président à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

306/2017 Baux de location : ZA de la Filature et Porte d'Alsace

ZA de la Filature

Par courrier du 14 septembre 2017, l'entreprise Im'serson a fait part à la Communauté de communes de son souhait de quitter le local loué dans la ZA de la Filature, au 7 rue Maurice Burrus à Sainte-Croix-aux-Mines. Suite à ce départ, la SARL Génération + nous a fait part de sa volonté de louer le local afin de démarrer une nouvelle activité.

Porte d'Alsace

Libre de tout occupant depuis le départ de Monsieur DURMAZ, le restaurant de la Porte d'Alsace suscite l'intérêt de Monsieur RUCH Guillaume. Il souhaite louer les lieux pour développer son activité de traiteur (débutée il y a 1 an environ) et démarrer une nouvelle activité de restauration au printemps 2018.

En parallèle, l'association MaProd, regroupant 9 producteurs locaux, a manifesté son intérêt pour louer le hall du bâtiment en vue d'y installer un point de vente collectif. Ce projet s'inscrit dans la démarche Ecooparc, initiée en 2014 sur le territoire.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les baux de location avec Monsieur RENNANE Lahcène (SARL Génération +) pour la ZA de la Filature, Monsieur RUCH Guillaume pour le restaurant de la Porte d'Alsace et l'association MaProd (avec faculté de se substituer à toute autre personne morale) pour le hall du bâtiment.

Décision adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

Administration Générale –Finances

Administration Générale

307/2017 Avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public

Par courrier du 9 Octobre 2017 M. le Préfet et Mme la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin m'ont transmis le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public.

Ce schéma contient un diagnostic territorial d'une quarantaine de services, diagnostic qui a permis de définir, pour une durée de 6 ans, des axes et un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Conformément à la règlementation en vigueur, le projet de schéma doit être transmis aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre qui ont un délai de 3 mois pour émettre un avis.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Constate que ce schéma ne comporte pas d'actions ciblées sur notre territoire,

Constate que les actions citées ne comportent ni calendrier ni description de moyens mis en œuvre

Précise que les collectivités du Val d'Argent font beaucoup d'efforts pour le maintien et le développement de l'accessibilité des services dont elles ont la responsabilité (écoles, crèches, équipements culturels et sportifs,……)

Demande que les autres services publics et les infrastructures de transport soient également l'objet d'attentions particulières – compte-tenu des caractéristiques de notre territoire rural et fragile – qui permettront le maintien et le développement de leur accessibilité.

Délibération adoptée à l'unanimité (16 voix pour)

POINTS DIVERS

A. MANIFESTATION « MOUV SANS C »

Monsieur le Président indique que la SPL étudie la faisabilité d'une nouvelle manifestation qui permettrait de découvrir toutes les façons de se mouvoir tout en rejetant un minimum de gaz carbonique.

B. SERVICE DE DEPLACEMENT SOLIDAIRE

Monsieur Paul DROUILLON indique qu'il y aura lieu de se pencher sur ce service qu'il a découvert au salon des Maires.
Le principe est simple : le passager fait sa demande de trajet, l'application « ATCHOUM » recherche un conducteur – le conducteur est dédommagé.

Monsieur Paul DROUILLON a demandé qu'on lui réponde à un certain nombre de questions par écrit, notamment concernant les questions d'assurances.

C. SIGNALETIQUE

Monsieur Philippe JAEGI indique que le dossier progresse, mais il y a une charte interdépartementale dont il faudra tenir compte.

D. CLIMAT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Pierrot HESTIN indique qu'il en est à son 6ème mandat dans l'intercommunalité. Il estime que le climat n'est pas bon actuellement.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 H 15 en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc VALENTIN

Le Président,

Claude ABEL